



DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUN 2020

Nombre de :

- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 27
- Suffrages exprimés : 29
- Pour : 29
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du vingt-quatre juin deux mil vingt.

Présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L.WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, S. FORTHIN, C. GARREAU, J.Y. GRARD, C. MORISSON ROSSARD, C.HERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, C. OMBRET, S. GUITARD, S.DUPOIS, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. RENAUD et A. IMBERT

Excusés et représentés :

R. PETTEX SORGUE donne pouvoir à S. GIRAUD
A. DOMIN donne pouvoir à L. GRELAUD

Secrétaire de séance :

M.L. WATIER

RESTAURATION SCOLAIRE ADULTES : TARIFS

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des tarifs applicables aux adultes fréquentant la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020/2021. Elle propose de conserver les tarifs identiques à l'année scolaire 2019/2020 pour les adultes.

Ce point a été examiné par la Commission budget, finances et prospective le 17 juin 2020 et par la Commission petite enfance, jeunesse le 18 juin 2020 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les adultes, selon les modalités suivantes :

CATEGORIE	TARIFS EN EUROS / PERSONNE / REPAS / TTC
ELU	9
ADULTE	4,50
ENSEIGNANT NON SUBVENTIONNE	5,50
ENSEIGNANT SUBVENTIONNE	4,29

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



La Maire,

Laetitia HAMOT